

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 septembre 2011, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Michel Desrochers, Daniel Paquette, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Arrivée de Rock Morin à 19 heures 05 au point 4 de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2011-09-157

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2011;
4. Approbation des comptes à payer :
Liste au montant de 94 423,24 \$;
Liste au montant de 143 419,02 \$;
5. Période de questions;
6. Dépôt des indicateurs de gestion 2010;
7. Avis de motion pour l'adoption d'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus;
8. Adoption du règlement numéro 11-146 décrétant un emprunt de 532 515 \$ qui vise à combler le déficit accumulé à la fin de l'année financière 2010;
9. Ventes de terrain :
 - a) Monsieur Jonathan Cartier;
 - b) Monsieur Raynold Poulin et madame Irène Comeau;
 - c) Monsieur Abel Mandeville;
 - d) Monsieur Mario Auger et madame Linda Brière;
10. Demande de dérogation mineure de monsieur Alain St-Amour et madame Christiane Larocque;
11. Demande à la CPTAQ – monsieur Cédric Gagné;
12. Signataires pour les dossiers concernant les lots intramunicipaux et les lots épars;
13. Adoption du rapport financier 2010 du Comité intermunicipal de gestion des déchets;
14. Soumission pour l'asphaltage;
15. Soumission pour la pépinière;
16. Entente incendie – Ville de La Sarre;
17. Demande de la Fabrique – arrière de l'église;
18. Demande du Club de l'Amitié des handicapés;
19. Demande d'appui de l'AGEUQAT concernant la hausse des frais de scolarité;

20. Rapport des comités;
21. Bibliothèque;
22. Questions diverses :
 - a) Demande des Fermières;
 - b) Matériaux Abitibi ltée;
 - c) Limite de vitesse – 7^e Avenue Ouest;
23. Période de questions;
24. Information du directeur général;
25. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 16, 17, 19 et 24 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2011-09-158

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 8 AOÛT 2011

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 8 août 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-159

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les listes des comptes à payer au montant de 94 428,24 \$ et de 143 419,02 \$ soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Monsieur Bertrand Boulé demande s'il y a des incitatifs pour les investissements que son entreprise fera prochainement à Macamic et il propose aussi de céder une parcelle de terrain à la Ville au nord du terrain de son nouveau site considérant qu'une conduite d'aqueduc passe directement sur la ligne de lot pour l'alimentation du bâtiment de Transport Gélinas inc. La contre-partie serait que la municipalité fasse un fossé de ligne.

6. **Dépôt des indicateurs de gestion 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport des indicateurs de gestion 2010 pour la présentation de ce dernier par le maire, monsieur Daniel Rancourt, tel que prévu à la Loi.

2011-09-160

7. **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation à une séance ultérieure, d'un projet de règlement visant à adopter un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2011-09-161

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-146 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 532 515 \$ QUI VISE À COMBLER LE DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE les dépenses d'immobilisations réalisées en 2009 ont conduit à un déficit pour l'année financière au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE la municipalité a remboursé en 2010 une somme de 255 857 \$ sur le déficit accumulé au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les sommes nécessaires pour combler ce déficit;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer cette dépense;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 11-146 soit et est adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Aux fins du présent règlement, le conseil décrète un emprunt jusqu'à concurrence de 532 515 \$ pour une période de 5 ans pour combler le déficit accumulé au 31 décembre 2010 de la municipalité tel qu'établi au bilan financier des vérificateurs.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 532 515 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

9. **Vente de terrains :**

2011-09-162

a) **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR JONATHAN CARTIER**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Jonathan Cartier la demie du lot 30 du bloc 20 du village de Macamic mesurant 112,47 pieds dans la ligne est-ouest et 75 pieds dans la ligne nord-sud, tel que décrit au plan qui sera annexé au contrat.

Cette vente est faite au prix de 4 700 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-163

b) **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR RAYNOLD POULIN ET MADAME IRÈNE COMEAU**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Raynold Poulin et madame Irène Comeau le lot 38 du bloc 38 du village de Macamic mesurant 85,3 pieds de largeur par une profondeur de 93,8 pieds, tel que décrit au plan qui sera annexé au contrat.

Cette vente est faite au prix de 1 000 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-164

c) **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR ABEL MANDEVILLE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Abel Mandeville le lot 37 du bloc 38 du village de Macamic mesurant 85,3 pieds de largeur par une profondeur de 93,8 pieds, tel que décrit au plan qui sera annexé au contrat.

Cette vente est faite au prix de 1 000 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-165

d) **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR MARIO AUGER ET MADAME LINDA BRIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Mario Auger et madame Linda Brière le lot 36 du bloc 38 du village de Macamic mesurant 85,3 pieds de largeur par une profondeur de 93,8 pieds, tel que décrit au plan qui sera annexé au contrat.

Cette vente est faite au prix de 1 000 \$ plus taxes.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

2011-09-166

10. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ALAIN ST-AMOUR ET MADAME CHRISTIANE LAROCQUE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 17 août 2011, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 80, Route 101, propriété de monsieur Alain St-Amour et madame Christiane Larocque;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain St-Amour et madame Christiane Larocque, sur la propriété du 80, Route 101, Ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché en marge avant de 600 pieds carrés, ce qui porterait la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 1 685,82 pieds carrés au lieu de 1 506,40 pieds carrés et avec une marge de recul entre les deux (2) bâtiments secondaires détachés de 1 pied au lieu de 3,94 pieds tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-167

11. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR CÉDRIC GAGNÉ**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 39;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné la présence d'une plantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 39 de monsieur Cédric Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-168

12. **SIGNATAIRES POUR LES DOSSIERS CONCERNANT LES LOTS INTRAMUNICIPAUX ET LES LOTS ÉPARS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le Directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt, la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé et l'inspectrice municipale adjointe, Myriam Audet, soient autorisés à signer en tout temps, pour et au nom de la Ville de Macamic, tous les documents relatifs à la convention d'aménagement forestier au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ainsi que tout document légué à la gestion des lots intramunicipaux et lots épars.

QUE : Cette résolution abroge toute résolution antérieure et demeurera valide tant et aussi longtemps qu'elle ne sera abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-169

13. **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2010 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le rapport financier du Comité intermunicipal de gestion des déchets soit adopté pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-170

14. **SOUSSION POUR L'ASPHALTAGE**

Soumissions reçues :

Asphaltage Théo Paquet inc.	45 456,08 \$ taxes incluses
Pavage Abitibi	58 020,86 \$ taxes incluses
Rouyn Asphaltage inc.	48 595,85 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Asphaltage Théo Paquet inc. au montant de 45 456,08\$ taxes incluses pour la pose d'enrobé dans différents rangs et rues du territoire de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-171

15. **SOUSSION POUR LA VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE (PÉPINE)**

Soumissions reçues :

Jean-Guy Hélie	8 200,00 \$ plus taxes
Édouard Neveu	7 280,99 \$ plus taxes
Transport Martin Lemieux inc.	4 550,00 \$ plus taxes

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Jean-Guy Hélie au montant de 8 200 \$ plus taxes pour la vente de la rétrocaveuse 580K (pépine) de l'année 1990.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-172

18. **DEMANDE DU CLUB DE L'AMITIÉ DES HANDICAPÉS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse la demande d'aide financière pour les activités de quilles parce qu'elle paie déjà une quote-part annuelle importante à la Corporation du transport adapté et que le mandat de cette Corporation est d'offrir le service du transport adapté sur notre territoire à la clientèle des personnes handicapées sans que ceux-ci aient à déboursier des sommes supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité.

20. **Rapport des comités**

Le conseiller Daniel Paquette fait rapport qu'une nouvelle facture sera acheminée par le Comité intermunicipal de gestion des déchets afin de combler le déficit d'opération de l'année 2010 et qu'une facture sera également envoyée afin de payer des excédents de coûts pour la fermeture de leur dépotoir.

2011-09-173

21. **BIBLIOTHÈQUE**

Suite à la réception de la lettre de la ministre de la Culture concernant le projet de la nouvelle bibliothèque municipale :

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le conseil municipal autorise le démarrage du projet pour la confection des plans et devis afin de pouvoir aller en soumission afin de connaître les coûts pour la construction de la nouvelle bibliothèque sur les fondations de l'ancienne bâtisse du Club de l'Âge d'Or sur la 7^e Avenue Est;

QUE : Le directeur général monsieur Denis Bédard, ou l'adjointe à la direction générale madame Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des mandats pour l'exécution des présentes et à signer tous les documents requis.

Le conseiller Daniel Paquette demande le vote :

4 conseillers votent pour et 2 conseillers votent contre et demandent d'enregistrer leur nom au procès-verbal, il s'agit des conseillers Daniel Paquette et Michel Desrochers.

Adoptée à la majorité.

22. **Questions diverses**

2011-09-174

a) **Demande des Fermières**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Une subvention d'un montant maximal de 2 000 \$ soit versée au Cercle des Fermières de Macamic pour l'acquisition d'une chaise-ascenseur qui serait installée dans l'escalier sud donnant au local des Fermières, et ce, au Centre Joachim-Tremblay;

QUE : Cette subvention sera versée en 2012, et ce, conditionnellement à l'obtention par le Cercle des Fermières de la subvention convoitée pour l'achat de cet équipement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-175

b) **Matériaux Abitibi ltée**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : D'accepter l'offre de Matériaux Abitibi ltée à l'effet qu'il cèdera une parcelle de vingt pieds de terrain à la Ville, soit d'est en ouest au nord du terrain et du côté est, du nord au sud de son nouveau site (anciennement Contact Chevrolet Oldsmobile), et ce, considérant qu'une conduite d'aqueduc de la municipalité passe sur ces lignes de lots et qui sert pour l'alimentation du bâtiment de Transport Gélinas inc. La contre-partie sera que la municipalité fasse un fossé de ligne, tel que convenu avec le surintendant des travaux publics.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2011-09-176

c) **Limite de vitesse – 7^e Avenue Ouest**

Considérant que les citoyens du secteur sont préoccupés sérieusement par la limite de vitesse à la sortie ouest de la municipalité et que la venue d'un nouveau commerce dans ce secteur amènera un achalange élevé de véhicules;

Considérant que les élus partagent entièrement les préoccupations de leurs citoyens, et ce, malgré un premier refus du ministère des Transports à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers qu'une nouvelle demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin que la limite de vitesse à l'entrée ouest de la municipalité, Route 111, soit abaissée à 50 km, et ce, à la hauteur du 114, Route 111;

QUE : Cette demande est faite pour la sécurité des résidents et des utilisateurs de la route et en considérant le déménagement prochain de l'entreprise Matériaux Abitibi ltée (matériaux de construction et de quincaillerie) dans l'ancien garage de Contact Chevrolet Oldsmobile, ce qui fera que l'achalandage de voitures, camionnettes et de camions-remorques entrant et sortant de cette propriété sera considérable, et ce, en plus, de la flotte de véhicules de l'entreprise Transport Gélinas inc. qui entrent et qui sortent constamment sur la route 111 à cette hauteur.

Adoptée à l'unanimité.

23. **Période de questions**

Aucune question.

2011-09-177

25. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 22 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire